



Département des Pyrénées-Atlantiques

VILLE D'OLORON STE-MARIE

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARR_25_42_DGS

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2223-5,

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent certaines tombes en terrain commun dans le cimetière de Sainte-Croix 1 est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

Considérant en conséquence qu'il y a lieu de reprendre ces terrains affectés aux sépultures en service ordinaire, étant précisé que les dernières inhumations dans ces emplacements remontent à plus de cinq ans,

ARRÊTE

Article 1er : Les tombes en terrain commun figurant sur le plan ci-annexé situées dans le cimetière de Sainte-Croix 1 compte tenu de leur état d'abandon, seront reprises par la Commune à partir du 2 décembre 2025.

Article 2 : S'ils n'ont pas été repris par les familles, les objets funéraires existant sur ces emplacements seront enlevés pour être mis en dépôt dans la partie du cimetière réservée à cet effet. Ils seront rendus aux personnes qui les réclameront à la mairie dans un délai de trois mois à compter du 2 décembre 2025, en justifiant de leurs droits et contre remboursement des frais d'enlèvement et de garde.

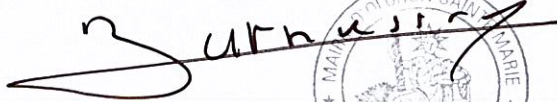
Article 3 : Si les familles intéressées n'ont pas fait procéder avant le 2 décembre 2025 dans les conditions réglementaires à l'exhumation des restes renfermés dans les terrains repris, ils seront, en tant que de besoin, recueillis et ré-inhumés dans l'ossuaire communal.

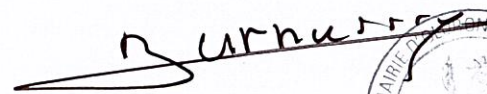
Article 4 : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise et sera affiché sur chacune des tombes et aux portes du cimetière de Sainte-Croix 1, sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'OLORON-SAINTE-MARIE.

Fait à Oloron Sainte-Marie, le 2 octobre 2025

Le Maire

AFFICHÉ LE 03/10/2025



Bernard UTHURRY

CIMETIÈRE SAINTE-CROIX 1
1 défunts identifiés / 1 défunts non identifiés
TERRAIN COMMUN 4 (en bas à gauche)
Total : 1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
F															
E															
D						Clara PEREZ ROMEO décédée en 1934									
C														X	
B															
A															

PASSAGE
 ALLÉE PRINCIPALE

Projet de reprise de concessions Terrain Commun (5 tombes ND1 + 2 tombes Ste Croix : 3000 €).
 Visite le 24 septembre 2025 avec R. LASSALLE, Marie, Nadine et Ketty.

